

# LE DROIT À L'INFORMATION SUR VOTRE RETRAITE

Texte source : Secrétariat général MEDDE-MLETR : domaine des ressources humaines

## Qu'est-ce-que le droit à l'information retraite (DIR) ?

publié le 8 octobre 2013 (modifié le 17 octobre 2013)

C'est une information complète et gratuite tout au long de votre carrière. Elle est délivrée par les 35 organismes de retraite obligatoires, de base et complémentaires.

**Dès le début de votre vie professionnelle**, vous recevez un document d'information générale sur la retraite.

**Puis, dès 35 ans, et tous les cinq ans**, un relevé individuel de situation (RIS) vous est envoyé. Il récapitule l'ensemble de vos droits à la retraite. Ce document comporte une synthèse des droits que vous avez obtenus jusqu'ici dans vos organismes de retraite détaillés par organisme sur des feuillets séparés. Vous pourrez donc vérifier que toute votre carrière en France a bien été prise en compte.

**A partir de 45 ans, à votre demande**, un entretien information retraite (EIR) vous permet de faire le point avec un conseiller retraite et d'obtenir des simulations du montant de votre future retraite. Ce rendez-vous personnalisé est gratuit.

**A 55 ans**, puis tous les cinq ans, vous recevrez une **estimation indicative globale (EIG)** qui récapitule l'ensemble de votre carrière, à laquelle s'ajoute une estimation du futur montant de votre retraite. Cette estimation présente une évaluation à différents âges de départ possibles entre l'âge légal de départ minimum et l'âge de la retraite à taux plein. Ces âges sont indiqués à titre d'exemple : c'est à vous de choisir votre date précise de départ à la retraite.

## A quoi sert le droit à l'information retraite ?

publié le 10 octobre 2013 (modifié le 18 octobre 2013)

Ces documents (RIS ou EIG) vous permettent **de retracer** l'ensemble de votre carrière, dans un document commun à tous vos organismes de retraite et **de vérifier** les informations vous concernant.

Si vous constatez des omissions ou des erreurs sur le feuillet Fonction publique, vous devez vous rapprocher de votre correspondant régional retraite ou référent retraite dont vous trouverez les coordonnées : <http://intra.rh.sg.i2/les-membres-du-reseau-r3002.html> (*attention adresse intranet avec accès réservé aux agents du ministère*)

Si besoin, pour vous orienter sur votre démarche vous pouvez contacter le bureau des pensions de nos ministères par courriel sur la boîte : [CIR@developpement-durable.gouv.fr](mailto:CIR@developpement-durable.gouv.fr)

# Quand recevrez-vous votre RIS ou votre EIG ?

publié le 10 octobre 2013 (modifié le 2 septembre 2014)

En 2014 le service des retraites de l'État (SRE) vous fera parvenir, via votre employeur :

- votre relevé individuel de situation (RIS) si vous êtes né(e) en 1964, 1969, 1974 et 1979
- votre estimation indicative globale (EIG) si vous êtes né(e) en 1954, 1958 et 1959

## Documents de communication édités par le SRE pour les campagnes annuelles

publié le 22 septembre 2015

Retraite : documents de communication du service des retraites de l'État (SRE) pour la campagne 2015. (en pièces jointes)

### **Comprendre votre retraite à réception RIS-EIG**

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/comprendre\\_votre\\_retraite\\_a\\_reception\\_RIS-EIG.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/comprendre_votre_retraite_a_reception_RIS-EIG.pdf)

### **Comprendre votre retraite**

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/comprendre\\_votre\\_retraite.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/comprendre_votre_retraite.pdf)

### **Dépliant 3 volets**

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/depliants\\_3v\\_info\\_retraite\\_2015.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/depliants_3v_info_retraite_2015.pdf)

### **Affiche Calendrier**

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/affiche\\_campagne\\_2015\\_calendrier.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/affiche_campagne_2015_calendrier.pdf)

### **Affiche Service**

[http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/affiche\\_service-2015.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/retr/doc15/affiche_service-2015.pdf)